

Yves BRUGIÈRE

AVOCAT

Au Barreau de Nice

D.F.A. de Droit privé et de l'Entreprise

Diplômé en Gestion des Entreprises et des Administrations

Ancien chargé d'enseignement en Droit des Assurances

Nice, le 16/6/2009.

Association NERUSI

39 bd. Stalingrad

06300 NICE

Par fax : 04 92 04 24 44

N.Ré// : NERUSI / JMG - BEAKE

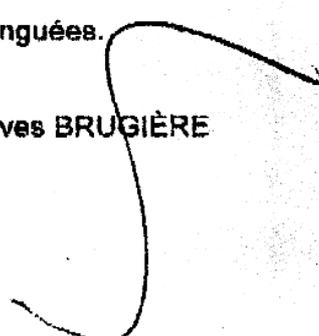
Messieurs,

Suite à notre entretien, vous trouverez par la présente un tirage de la mise en demeure recommandée que je me propose d'adresser aux éditions JMG.

Dans l'attente de votre accord,

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves BRUGIÈRE



1, rue de la Liberté, F- 06000 NICE - Téléphone : 04.93.82.11.86

Télécopie : 04.93.82.11.89 - Courriel : ybrugiere@aol.com

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Yves BRUGIÈRE
AVOCAT

Au Barreau de Nice

*D.É.A. de Droit privé et de l'Entreprise
Diplômé en Gestion des Entreprises et des Administrations
Ancien chargé d'enseignement en Droit des Assurances*

Nice, le 17/6/2009.

J.M.G. Editions
8 rue de la Marre
80290 AGNIERES

**Mise en demeure
recommandée A.R.**

N.Réf/ : NERUSI / JMG - BEAKE

Monsieur le Directeur,

Je vous informe être le Conseil de l'association NERUSI qui entend par mon intermédiaire, dénoncer la sortie annoncée d'un livre de M. Pierre BEAKE intitulé « Les mystères du col de Vence ».

Vous n'êtes pas sans ignorer que l'association NERUSI vous a adressé par la voie recommandée le 16 mai 2008 la maquette de son livre qui était alors à paraître intitulé « Les invisibles du col de Vence ».

Dans la mesure où vous n'avez pas édité cet ouvrage, l'association NERUSI l'a édité par elle-même.

Aussi, elle n'a pas manqué d'être surprise de constater que non seulement vous avez édité l'ouvrage concurrent de M. BEAKE mais qui plus est, dans des conditions qui constituent une violation caractérisée du droit d'auteur.

En effet, le titre et le sous-titre de la publication de M. BEAKE sont très similaires au sien, et le concept de l'image de couverture montrant des silhouettes mystérieuses sur un fond de ciel crépusculaire est repris à l'identique sur le livre que vous éditez.

Compte tenu de ces similitudes, le risque de confusion des deux livres dans l'esprit du public est patent. De même, le public peut supposer que le livre de M. BEAKE est la suite de celui de l'association NERUSI.

Or, son livre, et en particulier son titre et sa couverture, participent d'un effort créatif et portent incontestablement l'empreinte de la personnalité de ses auteurs.

1, rue de la Liberté, F- 06000 NICE - Téléphone : 04.93.82.11.86
Télécopie : 04.93.82.11.89 - Courriel : ybrugiere@aol.com

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

En conséquence, le livre « Les invisibles du col de Vence » et sa couverture, est une œuvre originale protégée par le droit d'auteur et les articles L.112-1 s. du Code de la propriété intellectuelle.

Alors que son livre a connu un net succès et qu'elle est en passe d'effectuer un tirage, ma cliente estime qu'il s'agit là de concurrence déloyale et d'atteinte à son droit d'auteur.

Le livre que vous éditez a manifestement pour but de profiter d'un effet d'aubaine en s'inscrivant de façon parasite dans le sillage de la voie ouverte par ma cliente -qui a été la première à éditer un ouvrage sur le col de Vence et ses mystères- et en reprenant à l'identique ses concepts, ce qu'elle ne saurait admettre.

A la requête de l'association NERUSI, je vous fais défense par la présente de diffuser l'ouvrage « Les mystères du col de Vence » dans sa forme actuelle, telle qu'elle ressort des pages de présentation sur internet

A défaut, ma cliente n'hésitera pas à user de la voie judiciaire afin d'obtenir l'interdiction et la saisie de ce livre constitutif de concurrence déloyale et contrefaçon, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourront vous être réclamés,

Vous pouvez remettre la présente à votre Conseil habituel.

Dans cette attente,

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves BRUGIÈRE